

Le CHSCT : 1^{er} acteur de la prévention des risques professionnels

2 jours – 14 heures

Objectifs :

Le CHSCT est l'organe le plus efficace et le plus utile en ce qui concerne les questions de sécurité au travail. Cette formation vise à :

- Connaître les missions traditionnelles de l'institution (actions de préventions, analyse des risques professionnels et des conditions de travail),
- Maîtriser les règles de fonctionnement de l'institution et le rôle des différents acteurs et les obligations générales liées à la sécurité dans l'entreprise afin de mieux préparer ses membres à l'exercice de leur mission

Public visé – Pré requis :

Pas de pré requis.

Cette formation s'adresse aux membres élus du CHSCT ou par délégations aux Délégués du personnel en charge des thématiques de HSCT. Elle peut aussi être adaptée aux Présidents de CHSCT.

Moyens Pédagogiques techniques et d'encadrement :

- Vidéo projection Powerpoint.
- Support pédagogique remis (format clé USB). Mises en situations par un formateur doté d'une importante expérience managériale des sujets HSCT ;
- Evocation des propres réalités et enjeux de la structure

Appréciation des acquis :

- Cas pratiques tout au long de la formation.
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin d'action.

● Fonctionnement général

- ✓ *Personnalité civile ; Organisation ; Moyens ; Réunions*
- ✓ *Particularité du fonctionnement assuré par les DP*

● Missions

- ✓ Champ d'intervention : Domaines d'action (hygiène et sécurité, conditions de travail) ; Salariés concernés
- ✓ Information et consultation : Information par l'employeur ; Missions d'information du CHSCT ; Cas de consultation du CHSCT par l'employeur ; Consultation
- ✓ Analyses et initiatives :
 - Mission d'analyse
 - Prévention des risques professionnels
 - Formation à la sécurité
 - Bilan et programme annuels
- ✓ Surveillance et interventions :
 - Absence de danger : mission générale de surveillance et inspections ;
 - Danger non imminent : l'enquête ;
 - Danger grave et imminent : droit d'alerte

● Membres du CHSCT

- ✓ *Exercice du mandat: Crédit d'heures; liberté de circulation*
- ✓ *Formation*
- ✓ *Protection*
- ✓ *Obligations (Discrétion et secret professionnel)*
- ✓ Connaître les pratiques de l'analyse post-accident (méthode de l'arbre des causes) et principes d'exploitation des données (recherche de solutions, agir sur les risques)

● Rappel des règles générales liées à l'hygiène et la sécurité

- ✓ *Principes généraux de prévention*
- ✓ *Obligation pour le salarié de veiller à sa propre sécurité*
- ✓ *Obligation de formation à la sécurité*
- ✓ *Information des salariés*
- ✓ *Obligations principales d'hygiène et sécurité*

● Analyse des Accidents

- ✓ Connaître les pratiques de l'analyse post-accident (méthode de l'arbre des causes) et principes d'exploitation des données (recherche de solutions, agir sur les risques)

Bulletin d'inscription : à retourner à ora@ora.fr

Mme/M Société

Adresse

Téléphone Email

Une convention de formation est adressée à réception du bulletin d'inscription